



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Schleswig-Holstein
Ministerium für Bildung,
Wissenschaft und Kultur

GUIDE PRATIQUE PROGRAMME BRIGITTE SAUZAY 2025 - 2026

Les inscriptions sont ouvertes du 15/10/2025 au 14/03/2026

sur le site :

<http://sauzay.ac-nantes.fr>

Rappel du principe de l'échange :

L'échange est basé sur le principe de réciprocité. Les participants séjournent pendant **trois mois consécutifs (soit 84 jours)** dans le pays partenaire. Uniquement les élèves scolarisés en 4ème (au moment de leur séjour en Allemagne) peuvent réduire la durée du séjour à minimum 2 mois consécutifs, cela ne diminuant pas pour autant la durée de réception de l'élève allemand en France.

Durant la période de l'échange, l'élève est hébergé dans la famille de l'élève partenaire et fréquente le même établissement scolaire que ce dernier pendant **au moins six semaines**. Le choix des dates de l'échange est du ressort des participants et des établissements scolaires. Pour des raisons d'organisation, le séjour chez le partenaire se déroule généralement au printemps, et la venue du correspondant a lieu à l'automne suivant. L'accueil de l'élève allemand par la famille française peut se faire avant ou après le séjour de l'élève français en Allemagne.

1. L'INSCRIPTION AU PROGRAMME

Le site d'inscription en ligne Sauzay, configuré dans les deux langues (français et allemands) a été spécialement conçu pour :

- permettre aux élèves de l'Académie de Nantes et **uniquement** aux élèves des Länder du Schleswig-Holstein et de la Basse-Saxe, de trouver plus facilement un(e) correspondant(e) grâce à une recherche multicritères.
- **centraliser toutes les inscriptions Sauzay de l'Académie**, c'est pourquoi, les élèves ayant déjà un(e) partenaire dans une autre région d'Allemagne, trouvé(e) sur le site de l'OFAJ ou autre, doivent quand même s'inscrire (les correspondants allemands des autres länders ne doivent pas s'inscrire).

DEMARCHES DE L'INSCRIPTION

ETAPE 1:

L'élève procède à son inscription en renseignant son adresse mail ainsi qu'un mot de passe (ces informations seront demandées à chaque connexion).

Un mail d'activation de son compte est envoyé par courrier électronique.

ETAPE 2 :

☒ Recherche de partenaire avec le Schleswig-Holstein et la Basse-Saxe:

Après acceptation des conditions d'utilisation, l'élève complète les fiches :

- Elève/Ecole
- Renseignements Généraux
- Activités et Loisirs

Dès que toutes les rubriques sont complétées, il est nécessaire de valider sa candidature.

Une fois la candidature validée, **un numéro est attribué au dossier** (1^{ère} ligne de la fiche élève).

Il faut imprimer « **l'Accord de principe** » qui, une fois complété et signé par les responsables légaux, est à présenter au chef d'établissement.

⇒ Dès que l'accord de principe est validé par le Chef d'établissement,
un message est envoyé sur la boîte électronique de l'élève

L'élève peut alors se reconnecter sur le site, et a un droit de regard sur les fiches des candidats allemands inscrits et inversement, ils peuvent consulter leurs fiches.

La recherche des correspondants peut commencer

☒ Partenariat avec un élève d'un autre land que le Schleswig-Holstein et la Basse-Saxe

Après acceptation des conditions d'utilisation, l'élève complète les fiches Elève/Ecole, renseignements généraux (les champs obligatoires), et appariement (Rubrique 2) .

- remplir parallèlement le dossier OFAJ : <https://www.ofaj.org/media/austauschdossier.pdf>
- envoyer une copie de ce dossier à l'établissement de son correspondant et à sa famille, ainsi qu'à la DAREIC (karine.blanloeil@ac-nantes.fr).

ETAPE 3 :

Les élèves en correspondance veilleront à échanger le plus possible de façon à se connaître au mieux. Les éléments importants qui ne figurent pas sur le questionnaire devront être abordées par les familles (tabac, allergies, religions, modes de vie, ce qui est autorisé ou pas...etc.).

Dès que les élèves et leurs familles se sont mises d'accord – Les deux correspondants valident l'appariement.

Le formulaire appariement est à compléter :

- Rubrique 1 si le correspondant est inscrit dans l'application et possède un numéro de dossier (correspondant appartenant au land du Schleswig Hostein).
- Rubrique 2 si le correspondant est hors application (correspondant appartenant à un autre land).

⇒ Ils éditent «**l'engagement définitif**» :

Une fois complété et signé par les responsables légaux et le chef d'établissement, un exemplaire est conservé par l'établissement d'origine et par la famille.

Un exemplaire sera adressé :

- à la famille et à l'établissement allemands
- au Rectorat de Nantes – Service DAREIC à l'adresse suivante : karine.blanloeil@ac-nantes.fr

Cet engagement définitif doit être validé par le chef d'établissement ⇒ **Un message automatique de validation du dossier arrive sur la boîte électronique de l'élève.**

2. LA DEMANDE DE SUBVENTION

Une subvention forfaitaire pour frais de voyage peut être accordée par l'OFAJ, en fonction des crédits dont il dispose, et si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- l'échange revêt un caractère effectif de **réciprocité**
- la **durée du séjour** de l'élève et de celui de son correspondant dans le pays partenaire est d'une durée minimale de 3 mois consécutifs (soit 84 jours dont 6 semaines de scolarité). Les élèves en 4^e ou 8. Klasse peuvent réduire la durée à 2 mois.

La demande de subvention se fait exclusivement en ligne via la **plateforme de l'OFAJ** (<https://sauzay.ofaj.org/login>). Pour des raisons de sécurité, l'utilisation de la plateforme nécessite la création d'un compte au nom de l'élève avec une adresse valide. Une fois toutes les informations remplies, la demande de subvention devra être imprimée et signée par le chef d'établissement. Celle-ci devra être téléchargée sur la plateforme de l'OFAJ avec l'attestation parentale signée par les parents.

Attention : cet envoi doit se faire minimum 1 mois avant le départ de l'élève demandant la subvention. Les demandes non transmises dans le délai indiqué ne pourront être prises en compte.

Une copie de la demande de subvention est à envoyer à la Dareic du Rectorat de Nantes.

La subvention aux frais de voyage attribuée par l'OFAJ n'est versée qu'après le séjour. Les justificatifs suivants doivent être transmis par la plateforme OFAJ dans un délai d'un mois après le retour de l'élève demandeur :

- ✓ un compte-rendu de deux pages minimum, en allemand et/ou en français (format PDF, 2Mo maximum).
- ✓ une attestation de scolarité de l'établissement allemand signée et taponnée indiquant les dates de scolarisation dans l'école (format PDF, 2Mo maximum).

Une copie du compte-rendu et de l'attestation de scolarité sont à envoyer également à la Dareic du Rectorat de Nantes (à l'attention de karine Blanloeil : karine.blanloeil@ac-nantes.fr).

3. DOCUMENTS NECESSAIRES LORS DU DEPLACEMENT A L'ETRANGER :

- Photocopie du dossier d'inscription (copie de l'engagement définitif ou du dossier famille-école de l'OFAJ)
- Pièce d'identité valide
- Carnet de santé
- Carte européenne d'assurance maladie (demande à faire auprès de votre caisse primaire d'assurance maladie CPAM), ainsi qu'éventuellement les copies des documents concernant son assurance maladie
- Autorisation de sortie du territoire (AST), formulaire établi et signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale. Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire. Pour plus d'informations : www.service-public.fr

Avant tout déplacement, il est impératif :

- de vérifier les recommandations du Ministère de l'Education accessibles à l'adresse suivante : <https://www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses>),
- de consulter la page des Conseils aux voyageurs du site du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) : <https://www.diplomatie.gouv.fr>

Par ailleurs, il est conseillé de déclarer tout déplacement à l'étranger sur le site Ariane du Ministère des affaires étrangères : <https://fildariane.diplomatie.gouv.fr>